

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 22 septembre 2020 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la société HADES

NOR : MICC2013796A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 22 septembre 2020, la société HADES est agréée pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive portant sur les périodes allant des Âges des métaux à l'Époque contemporaine sur le territoire national.

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans, à compter du 24 septembre 2020. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe sans délai le ministre chargé de la culture.